Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260424-DELIB_2026_15-DE

Mousteru

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Sandrine Tanguy, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Nadège Le Guillou, Damien Collet, Cyril Thomas, Jules Debuly, Énora Hillion, Maithena Dabancens

Absents excusés : Véronique Tréhiou a donné procuration à Sandrine Tanguy
Gérard Le Merrer a donné procuration à Éric Le Bonniec

Secrétaire de séance : Daniel Le Gac

Délibération n° 2026/15

Objet : Demande de subvention départementale au titre du contrat de territoire

Le Département des Côtes d'Armor a décidé lors de son Assemblée des 24 et 25 janvier 2022 de s'engager dans une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer encore davantage la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains. Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :
> Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
> Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
> Soutenir les communes "rurales"
> Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
> Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple.

Le Département s'engage à financer à hauteur de 70 % maximum, les opérations programmées par la commune, afin de permettre ces financements départementaux, le Département réserve à la commune une enveloppe plafonnée de 90 645 € pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2027.

La commune a déjà reçu une subvention de 41 629,00 € pour la réfection de la maison des associations.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

La commune souhaite rénover entièrement la cour de l'école. Les travaux envisagés sont le déplacement du bac à sable sur la partie actuellement enherbée, réfection de l'enrobé existant sur la partie terrain de football/basketball, fourniture de l'enrobé sur la partie actuellement en bac à sable. Également la fourniture d'un filet « pare-ballons » et le traçage de différents jeux au sol.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260424-DELIB_2026_15-DE

2- Estimation détaillée du projet :

Dépenses	Montant H.T.
Réaménagement de la cour – enrobé	38 921,50 €
Engazonnement	637,27 €
El**agage du marronnier**	1 495,75 €
Structure en bois	2 405,00 €
Total HT	**43 459,52 €**

3 – Plan de financement prévisionnel :

Recettes	Montant H.T.	Taux de participation
Département (Contrat départemental de territoire 2022-2027)	30 421,66 €	70 %
Autofinancement de la commune	13 037,86 €	30 %
Total HT	**43 459,52 €**	**100 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet,
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du contrat de territoire.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire
Frédéric Le Meur

